

Conditions Générales de Vente (CGV)

1. PRÉSENTATION

Ewa Szymanowska **3 Oranges Communication** (ci-dessous dénommé **3 Oranges**) est immatriculé auprès de la préfecture de la région PACA en tant qu'organisme de formation professionnelle sous le n° d'activité 93060364706. Son siège social est établi 210 chemin Saint-Grégoire 06410 BIOT. L'organisme conçoit et dispense des formations en présentiel intra et inter-entreprises, ainsi que du coaching, conseil et analyse des pratiques professionnelles-supervision.

2. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes CGV s'appliquent à tous les services de **3 Oranges**. Toute commande de service implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur et son adhésion pleine et entière aux présentes CGV qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, sauf acceptation formelle et écrite de la part de **3 Oranges** de toute autre condition contraire.

3. FORMATIONS INTER-ENTREPRISES

Formations figurant au catalogue de **3 Oranges** et dispensées dans ses locaux ou dans des locaux mis à disposition par ses soins.

4. FORMATIONS INTRA-ENTREPRISES (INTRAMUROS)

Formations intra-entreprises conçues sur mesure pour un client ou un groupe de clients et dispensées dans les locaux du client, ou de **3 Oranges**, ou mis à disposition par l'un ou l'autre. Toute formation intra-entreprise fait l'objet d'une proposition commerciale et financière préalable de la part de **3 Oranges**.

DISPOSITIONS COMMUNES AUX 2 TYPES DE FORMATIONS :

5. DOCUMENTS CONTRACTUELS

Chaque action de formation fait l'objet des documents contractuels suivants :

- bulletin d'inscription : figure dans le catalogue papier de **3 Oranges** ou sur son site internet www.3oranges.fr. Il doit être renvoyé par le client par mail, courrier ou fax, ou depuis le site,
- confirmation d'inscription : adressée par **3 Oranges** à réception du bulletin d'inscription,
- convention de formation professionnelle continue : établie par **3 Oranges** (art. L6353-1-L6353-2 Code du Travail), envoyée en 2 exemplaires au client qui lui en retourne un exemplaire, signé et assorti de son cachet, au plus tard 21 jours ouvrés avant le début de la formation,
- attestations : de présence (adressée au client), individuelle de fin de formation,
- fiches de satisfaction stagiaire, bilan de formation,
- facture : adressée à l'issue de la formation.

6. PRIX ET CONDITIONS DE RÈGLEMENT

6.1 Règlement par le client : 3 Oranges n'est pas assujéti à la TVA, ses prix sont nets et ne donnent pas lieu à récupération de TVA.

Les prix indiqués comprennent la formation dispensée et la documentation remise aux participants. Les frais de transport, d'hébergement et de restauration des stagiaires sont à la charge du client et ne sont pas inclus dans le coût de formation.

Un acompte de 30% du coût total de la formation est versé par le client à l'inscription. Le solde s'effectue à réception de facture, au comptant et sans escompte.

Les sommes non payées à l'échéance donneront lieu au paiement par le client de pénalités de retard calculées à 1,5 fois le taux d'intérêt légal en vigueur, et d'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement. Ces pénalités sont exigibles de plein droit dès réception par le client de l'avis l'informant qu'elles ont été portées à son débit. L'acquiescement de ces pénalités ne peut en aucun cas être imputé sur le montant de la participation au développement de la formation professionnelle.

6.2 Règlement par un OPCO : il appartient au client d'effectuer la demande de prise en charge auprès de l'OPCO dont il dépend avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire de la convention que le client retourne signé à **3 Oranges**. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera facturée directement au client par l'organisme de formation. Si l'accord de prise en charge ne parvient pas à l'organisme avant le début de la formation, ce dernier se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au client.

7. CONDITIONS D'ANNULATION, REPORT, NON-PARTICIPATION, ABANDON APRÈS LA SIGNATURE DE LA CONVENTION

Dès la signature de la convention par les 2 parties, les conditions suivantes s'appliquent :

7.1 Annulation ou report des inscriptions à l'initiative du client, non-participation, abandon : Toute annulation doit impérativement être faite par téléphone ou mail et confirmée par LR+AR sous 24 h. À défaut, la totalité du coût de formation sera facturée, plus les frais déjà engagés pour formations intra-muros (réservation transport/hôtel).

En cas de report ou annulation d'inscription par le client, des indemnités compensatrices sont dues dans les conditions suivantes :

- plus de 20 jours ouvrés avant le début de formation : seuls seront facturés les frais déjà engagés pour formations intra-muros (réservation transport/hôtel), et le remboursement de l'acompte sera effectué.
- moins de 20 jours ouvrés avant le début de formation : facturation de 30% du coût de formation, plus les frais déjà engagés pour formations intra-muros (réservation transport/hôtel).
- moins de 10 jours ouvrés avant le début de formation : facturation de 70% du coût total de formation, plus les frais déjà engagés pour formations intra-muros (réservation transport et hôtel).

En cas de non-participation à la formation sans annulation d'inscription préalable ou d'abandon par le stagiaire :

- totalité du coût de formation facturée au client, plus les frais engagés pour les formations intra-muros (réservation transport, hôtel).

- si la non-participation/l'abandon résulte d'un empêchement majeur exceptionnel dûment reconnu, justifié et signalé par écrit dans les 24H, 30% du coût total de formation seront facturés, plus les frais engagés pour les formations intra-muros (coût de réservation transport et hôtel).

7.2 Remplacement d'un participant : 3 Oranges offre la possibilité au client de remplacer sans indemnité un participant empêché par un autre stagiaire ayant le même profil et besoin de formation.

7.3 Annulation, report, non réalisation de la prestation par l'organisme de formation : si le nombre de participants est jugé insuffisant pour assurer le bon déroulement de la formation, ou si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent, **3 Oranges** se réserve le droit de reporter ou d'annuler la formation, ou de modifier le choix des animateurs, au plus tard 10 jours ouvrés avant la date prévue, et ce sans indemnités. En application de l'article L.6354-1 du Code du travail, faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire devra rembourser au client les sommes indûment perçues de ce fait.

7.4 Obligations du stagiaire : Le stagiaire doit respecter le règlement intérieur de **3 Oranges**, consultable dans le catalogue, le livret d'accueil stagiaire, sur www.3oranges.fr, ou auprès de son secrétariat.

8. GESTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS. La formation est conçue et animée par l'organisme de formation en application de la Loi 2011-2012 du 29/12/2011 relative au renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé, et du Décret 2012-745 du 9/05/2012 relatif à la déclaration publique d'intérêts et à la transparence en matière de santé publique et de sécurité sanitaire.

9. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE. L'ensemble des formations, contenus et supports pédagogiques restent la propriété exclusive de **3 Oranges** qui est seul titulaire des droits de propriété intellectuelle de ses contenus, outils, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion d'une prestation chez le client. A ce titre toute utilisation ou exploitation de ces données est interdite, sauf autorisation expresse écrite de **3 Oranges**.

10. DROIT À L'IMAGE ET PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE. Pendant la formation, sauf dérogation écrite préalable de **3 Oranges**, il est demandé à tous de respecter et de faire respecter la réglementation en matière de droit à l'image et de respect de la vie privée interdisant strictement toute captation d'image et de son (photographie, vidéo, enregistrement audio, etc.), ainsi que toute utilisation, reproduction et diffusion de contenu relatif aux formations (personnes, documents, méthodes, locaux), sur quelque support que ce soit (réseaux sociaux, sites internet, supports commerciaux, etc.), que ce soit à titre personnel ou professionnel.

11. CONFIDENTIALITÉ. Toutes parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents portés à leur connaissance avant/pendant/après la conclusion du contrat et qui concernent les autres parties.

12. RESPONSABILITÉ. Durant toute la formation, les stagiaires sont couverts par la RC de leur établissement.

13. COMMUNICATION. Le client accepte d'être cité par **3 Oranges** comme client de ses offres de services. Sous réserve du respect des dispositions du présent article 10 sur la CONFIDENTIALITE, l'organisme de formation peut mentionner dans ses listes de référence clients à usage interne ou externe, le nom du client et la description objective de la nature des prestations objet du contrat.

14. RGPD - PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES. Les données recueillies pour les actions de formation sont traitées informatiquement par 3 Oranges Communication sur la base légale d'exécution du contrat et d'obligations légales, pour la gestion administrative, pédagogique et comptable, ainsi que les exigences de la certification Qualiopi et des organismes financeurs. Elles sont exclusivement destinées au Centre de formation, aux formateurs intervenants, aux organismes financeurs et aux autorités de contrôle, ne sont jamais cédées à des tiers et sont conservées et sécurisées pendant la durée strictement nécessaire aux finalités précitées, conformément aux délais légaux. Conformément au RGPD, chacun dispose d'un droit d'accès, rectification, effacement, limitation, opposition et portabilité de ses données, qu'il peut exercer à contact@3oranges.fr, et d'un droit de réclamation auprès de la CNIL.

15. LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPÉTENCES. Les CGV relèvent du droit français. Tout litige ne pouvant pas être réglé à l'amiable sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Grasse (06) quel que soient le siège ou la résidence du Client, la pluralité de défendeurs ou l'appel en garantie. Election de domicile est faite par **3 Oranges** à son siège social, au 210 chemin Saint-Grégoire 06410 Biot.